

FESTIVAL CEZE EN SCENE

Les associations font leur show !

Présentation

« Cèze en scène » est un festival amateur tout public, dont la première édition aura lieu les 26, 27 et 28 juin 2020 à Saint-Ambroix (Salle du Tremplin, Maison des associations et Espace Lieutenant Laval Gilly). Il a pour but de dynamiser le quartier dit de « l'Écusson », en impliquant ses habitants ainsi que ceux de l'ensemble de la Communauté de Communes De Cèze Cévennes, et de mettre en avant la créativité des associations de ce territoire, toutes disciplines confondues : théâtre, danse, cirque, mime, chant, musique, vidéo, photo, conférence, webradio, arts plastiques, arts martiaux, sports, arts de la rue, etc. C'est l'opportunité pour ces associations de mieux se faire connaître en présentant une œuvre, une performance ou un spectacle amateur(e) dans un contexte professionnel : espaces dédiés, scènes équipées avec régisseur, communication sur l'événement, accueil des spectateurs, etc. C'est aussi offrir à un large public des divertissements variés, avec entrées à prix modique (5€/spectacle, « Pass » 10€ pour 3 spectacles). Les associations participantes se verront reverser la majorité des recettes de billetterie.

Co-organisateurs

La Compagnie de l'Yerres (association de théâtre et danse, basée à St-Ambroix) est l'association organisatrice qui porte le projet, en partenariat avec la Communauté de Communes De Cèze Cévennes, les Mairies de Saint-Ambroix, Barjac et Bessèges, le CDC-Maison de l'eau, l'Office du Tourisme Cèze Cévennes, le Pôle Jeunesse de St-Ambroix, le Centre Social et Culturel Vallée de la Cèze, et le conseil Citoyen, qui seront également les 9 membres du jury de sélection. Un soutien financier a été demandé à la Politique de la Ville (Etat, Région, Département).

Appel à candidature

Il est lancé fin janvier : par mail aux associations du territoire, sur Facebook, et via Midi Libre et Radio 16. Le jury retiendra 16 (Cèze...) propositions et 2 expositions, dont voici un exemple de programmation :

16 MANIFESTATIONS SUR 3 LIEUX :

MAISON DES
ASSOCIATIONS

SALLE DU
TREMPLIN

ESPACE LTNT
LAVAL GILLY

Vendredi 26 Juin 2020

10h00 : Scolaires

14h00 : Scolaires

17h00 : Jeune public

19h00 : Art rue

20h00 : Pot d'ouverture du festival

21h00 : Tout public

Samedi 27 Juin 2020

10h00 : Conférence

14h00 : Jeune public

15h30 : Tout public

17h00 : Art rue

19h00 : Démo sport

21h00 : Tout public

Dimanche 28 Juin 2020

14h30 : Tout public

16h30 : Projection

18h00 : Art rue

19h00 : Démo sport

21h00 : Tout public

2 EXPOSITIONS EN CONTINU SUR LES 3 JOURS :

Exposition 1

Exposition 2

Critères de participation

1. Statut associatif

Seules les associations à but non lucratif sont autorisées à participer. Elles devront justifier d'un numéro de SIRET, d'une assurance Responsabilité Civile, et d'une attestation de versement des cotisations sociales s'il y a des salariés.

2. Territorialité

L'association devra justifier d'une activité régulière et d'une présence importante sur au moins l'une des 23 communes de la Communauté de Communes De Cèze Cévennes.

3. Pratique amateur

L'association a pour activité principale le développement de la pratique amateur sur le Territoire. Une production professionnelle ne pourra être retenue.

4. Contenu de la proposition artistique

Toutes les disciplines sont les bienvenues et les propositions peuvent revêtir différents formats : spectacle, performance, démonstration, projection, animation, atelier, accrochage, etc. La proposition devra avoir un intérêt artistique et /ou spectaculaire.

5. Durée de la proposition artistique

De 30 minutes minimum à 90 minutes maximum. Possibilité de regroupement de plusieurs associations dans une même proposition pour respecter cette durée.

6. Public concerné

Une préférence est portée aux propositions tout public, mais les représentations pour enfants ou adultes sont aussi les bienvenues. A préciser dans le formulaire d'inscription.

7. Fiche technique

La proposition devra être réalisable dans au moins 1 des 3 espaces scéniques suivants :
Salle du Tremplin (jauge 300 places assises + loge et toilettes)

- plateau : 10m d'ouverture, 8m de profondeur, 5m de hauteur, rideau de scène
- lumières : 10 PC 1000w, 8 leds, 10 par 64 (dont 4 pour le contre), 4 découpes 575 25°-50°, 1 bloc de puissance 12 x 3kw
- son : système de diffusion adapté à la salle avec console et lecteur CD/MP3

Maison des associations (jauge 60 places assises + loge et toilettes)

- plateau : 5m d'ouverture, 2,50m de profondeur, 3m de hauteur, sans rideau
- lumières : 8 PC 1000w, 1 bloc de puissance 12 x 2kw
- son : système de diffusion adapté à la salle avec console et lecteur CD/MP3

Espace Lieutenant Laval Gilly (jauge 150 places debout + loge et toilettes)

- espace extérieur : 20mx10m. Scène en option : 6m d'ouverture, 5m de profondeur
- lumières : aucune (représentations de jour)
- son : système de diffusion avec console et lecteur CD/MP3

Chaque association précisera dans le formulaire le ou les espaces souhaité(s).

L'Organisateur s'efforcera de répondre aux souhaits de chacun.

8. Moyens humains

Chaque association s'engage à participer de manière active (au moins 2 personnes) au déroulement du festival : réunion préparation, collage d'affiches, distribution de flyers, billetterie et accueil du public, gestion des loges et du matériel, rangement et nettoyage.

Sélection des candidatures

1. Formulaire de candidature

Les associations qui répondent aux critères de participation peuvent s'inscrire à l'appel à candidature (lien reçu par mail ou disponible sur www.lacompaniedelyerres.com) jusqu'au **31 MARS 2020**. Elles enverront tous les éléments susceptibles de convaincre le jury (dossier de presse, photos, captation vidéo, etc.), les besoins techniques, et plusieurs choix sur les horaires souhaités, pour ne pas être pénalisées dans la sélection.

2. Sélection des propositions

Elle sera effectuée selon plusieurs critères :

- qualité et originalité de la proposition (avec respect des critères techniques)
- discipline représentée, afin que l'offre du festival soit diversifiée
- origine de l'association, afin qu'un maximum de communes soient représentées
- compatibilité avec le planning général et la disponibilité des espaces scéniques.

Le jury se réunira début avril afin d'arrêter la programmation, et se réserve la possibilité d'un entretien téléphonique ou physique avec les porteurs de projet. Ceux qui seront sélectionnés recevront une lettre d'engagement mi-avril, et transmettront les éléments nécessaires (affiche, résumé) à l'établissement de la plaquette du programme du festival.

Organisation du festival

1. Billetterie

Celle-ci est tenue conjointement par l'Organisateur et par un membre de l'association représentée. Cette dernière se verra reverser une majorité des recettes (pourcentage à déterminer en fonction des recettes globales et des subventions obtenues) sur présentation d'une facture. L'association peut opter pour la gratuité des entrées : il lui sera alors proposé un défraiement de minimum 50€, sur présentation de justificatifs.

2. Réservations

Elles seront centralisées par l'Office de Tourisme, dès début juin.

3. Régie

Chaque espace est géré par un régisseur son/lumières, avec le soutien de l'association participante. Celle-ci lui enverra un plan de feu au plus tard 15 jours avant le festival. Une implantation lumière globale sera effectuée pour tous les participants. Le temps de montage est minimum d'1h (jusqu'à 3h, en concertation préalable avec le régisseur), de même pour le démontage. Le stockage sur place de matériel et décors éventuels pourra être anticipé la veille du démarrage du festival.

4. Buvette et snack

Ils seront gérés le samedi par le Centre social, le dimanche par le Pôle Jeunesse.

5. Communication

Elle est prise entièrement en charge par l'Organisateur, qui éditera un programme, prospectus et affiches, en fonction des éléments fournis par les participants.

6. Assurance

L'Organisateur s'engage à prendre une assurance pour les associations, en dehors de la responsabilité civile de chacune d'elle.